

Programmes et services de développement du commerce

16. Les Parties

- a) partageront l'information, y compris les études sectorielles et de marché, et se consulteront si possible sur les mandats et les priorités en ce qui concerne les enquêtes de marché;
- b) partageront l'information résultant des demandes de renseignements commerciaux et verront comment mettre en place des mécanismes plus efficaces pour répondre aux demandes de ce genre faites par les compagnies albertaines, et reçues par les centres de commerce et durant les foires commerciales;
- c) coordonneront l'élaboration et l'exécution des programmes de développement du commerce tels que Nouveaux exportateurs aux États frontaliers (NEEF), Nouveaux exportateurs au Mexique (NEWMEX), le Programme de développement des marchés d'exportation (PDME) et le Programme coopératif d'expansion des marchés outre-mer;
- d) s'échangeront les résultats obtenus dans le cadre du PDME et des programmes albertains d'aide à l'exportation;
- e) examineront les implications et la faisabilité de confier à l'Alberta l'exécution du PDME;
- f) au pays et à l'étranger, aideront les compagnies albertaines à mieux se positionner pour soumissionner des projets financés par des institutions financières internationales.

Missions et foires commerciales

17. Les Parties

- a) collaboreront à la planification et au déroulement des missions et foires commerciales et des visites faites en Alberta par des acheteurs éventuels et des délégations, selon ce qui est prévu dans le PPCE;
- b) appuieront, dans les limites de leurs ressources, les activités commerciales et d'investissement convenues qui se dérouleront en Alberta, étant conscientes que la tenue d'événements dans la Province est une façon rentable de développer le commerce et qu'elle génère de nombreuses retombées positives;